

**INSTITUT DE FORMATION AIDES SOIGNANTS  
BRESSE/BUGEY HAUTEVILLE**

**ÉPREUVES DE SÉLECTION AIDES SOIGNANTS A L'IFAS DU BUGEY**

**DOSSIER D'INSCRIPTION  
RENTÉE DE SEPTEMBRE 2023**

**OUVERTURE DES INSCRIPTIONS A PARTIR DU LUNDI 6 MARS 2023 à 9 h**

**CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : VENDREDI 16 JUIN 2023 à minuit**

**AFFICHAGE DES RESULTATS : MERCREDI 05 JUILLET 2023 à 14h**

L'arrêté du 07 avril 2020 modifié par les arrêtés des 12 avril 2021 et 10 juin 2021, relatifs aux modalités d'admission à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant, cadre l'inscription de la manière suivante :

**CONDITIONS D'INSCRIPTION**

**Pré requis** : Etre âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation (septembre 2023).  
Pas de condition de diplôme pour accéder à la sélection.

La sélection des candidats est effectuée par un jury à partir du dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation d'aide-soignante. L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composés, d'un aide-soignant en activité professionnelle ou ayant cessé celle-ci depuis moins d'un an et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical.

L'entretien, d'une durée de 15 à 20 mn, est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.

Le nombre de places ouvertes au sein de l'institut ne peut excéder la capacité d'accueil autorisée. Cette limite ne s'applique pas aux candidats inscrits dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience professionnelle (VAE) et de la formation par apprentissage.

Le nombre total de places ouvertes pour la rentrée de septembre 2023 est de 60 places dont minimum 20 % réservées aux ASHQ de la fonction publique hospitalière et les agents de service. Pour cette catégorie de candidats, merci de contacter le secrétariat de l'IFAS afin d'obtenir le dossier d'inscription.

## SITUATION DE HANDICAP

**Sélection :** Les candidats en situation de handicap peuvent demander, lors du dépôt de leur dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien de sélection.

## COMMENT S'INSCRIRE

**Dossier à envoyer ou à déposer à :**

**IFAS DU BUGÉY**

**180 rue de la Forestière. Hauteville Lompnes 01110 PLATEAU HAUTEVILLE**

**AU PLUS TARD LE VENDREDI 16 JUIN 2023 A MINUIT**

**CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI**

Constituer **UN DOSSIER** comprenant :

- La fiche d'inscription jointe
- La photocopie **d'une pièce d'identité valide en couleur** (carte d'identité **ou** passeport **ou** titre de séjour valide à l'entrée en formation)
- L'attestation C.N.I.L jointe
- 3 timbres autocollants au tarif en vigueur pour une lettre verte à 20 grammes.
- Une lettre de motivation **manuscrite**
- Un curriculum vitae dactylographié
- Un document manuscrit, relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel, en lien avec les attendus de la formation d'aide-soignant. Ce document ne doit pas excéder **2 pages maximum**.
- Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant.
- Selon la situation :
  - la photocopie des diplômes ou titres traduits en français.
  - la copie des relevés des résultats et appréciations ou bulletins scolaires.
  - les attestations de travail accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de(s) l'employeur (s)
- Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à partir des pièces citées ci-dessus, le candidat doit joindre une attestation de niveau de langue française égale ou supérieure au niveau B2 du cadre de référence européen. A défaut il produit tout autre document permettant d'apprécier les capacités et attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.
- Lorsque le candidat est en situation de handicap, s'il veut faire valoir un aménagement des conditions de l'entretien oral, il doit fournir :
  - Une lettre motivée et argumentée précisant l'aménagement souhaité,
  - Tout certificat attestant la situation de handicap et le suivi en lien (ex : certificat MDPH, consultation orthophonie de moins de 6 mois, dossier de suivi, document d'aménagements antérieurs...)

**Tout dossier non transmis dans les délais ou incomplet sera refusé.**

L'inscription est définitive après réception :

- Par l'IFAS : des pièces demandées dans le dossier
- Par le candidat : l'accusé réception validant son inscription

En fonction de la date de réception du dossier par l'IFSI, les entretiens oraux seront organisés **entre le 2 mai et le 29 juin 2023. Les convocations seront transmises au moins 8 jours avant la date de l'entretien.**

## RÉSULTATS

Les résultats sont communiqués :

- sur Internet : [www.ifsihauteville.com](http://www.ifsihauteville.com)
- par affichage à l'institut
- confirmation à titre individuel par courrier officiel

**Aucun résultat n'est donné par téléphone.**

## Date des résultats : MERCREDI 05 JUILLET 2023 à 14 h

Chaque candidat dispose d'un délai de 7 jours ouvrés pour valider son inscription en cas d'admission en liste principale. Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

**Sur demande écrite**, les candidats classés en liste complémentaire et non admis à l'issue de la phase de sélection pour la rentrée de septembre 2023 peuvent être admis après épuisement de la liste complémentaire de l'IFAS choisi, dans un autre IFAS du groupement ou de la région, sous réserve de places disponibles.

## ADMISSION DÉFINITIVE

L'admission définitive est subordonnée à la production,

- **Au plus tard le jour de la rentrée** d'un certificat médical effectué par un **médecin agréé** attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique et psychologique incompatible avec **l'exercice de la profession d'aide-soignant. Ce certificat est indispensable pour le suivi de la formation dès l'entrée.**
- **Avant la date d'entrée au premier stage** d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions du titre 1er du livre 1<sup>er</sup> de la troisième partie législative du code de la santé publique.

➤ **COVID 19 : schéma vaccinal complet**

➤ **Diphtérie, tétanos, poliomyélite**

➤ **Test tuberculique récent**

➤ **Hépatite B (3 injections et sérologie validée par un médecin)**

**Afin d'être à jour et compte tenu des délais de vaccination il est indispensable de commencer votre cycle vaccinal dès validation de votre inscription.**

**L'entrée en stage, en service hospitalier, est impossible si le candidat n'a pas de couverture maximale.**

**Tout manquement à cet impératif entraînera l'arrêt immédiat de la formation pour inaptitude.**

## REPORT D'ADMISSION

Le directeur de l'institut de formation peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de 2 ans, un report pour l'entrée en scolarité dans l'institut de formation soit :

- ▷ De droit, en cas de congé maternité, de rejet du bénéficiaire de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour la garde d'un enfant de moins de 4 ans.
- ▷ De façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un évènement important l'empêchant de débiter sa formation.

Tout candidat bénéficiant d'un report de formation, doit au moins 3 mois avant la date de rentrée prévue, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à la dite rentrée.

## LA FORMATION

La date de la rentrée sera communiquée au moment de l'envoi des résultats définitifs.

Conformément à l'arrêté du 10 juin 2021, la durée de la formation en cursus complet est de 1 540 heures dont 770 heures d'enseignement théorique et 770 heures de stages.

Durant la formation, les élèves bénéficient de 3 semaines de congés.

La formation comprend 5 blocs de compétences répartis en 10 modules et un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé

### Les blocs et modules

Bloc 1 Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Module 1 Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
	Module 2 Repérage et prévention des situations à risque
Bloc 2 Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	Module 3 Evaluation de l'état clinique d'une personne
	Module 4 Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement
	Module 5 Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
Bloc 3 Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	Module 6 Relation et communication avec les personnes et leur entourage
	Module 7 Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
Bloc 4 Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	Module 8 Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
Bloc 5 Travail en équipe pluri professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	Module 9 Traitement des informations
	Module 10 Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire. Les cours et les stages sont organisés sur la base de 35 heures par semaine.

Les stages s'effectuent dans différents secteurs auprès de personnes en situation de soins aigus et stabilisés.

L'enseignement comprend des cours, des travaux dirigés, des travaux personnels guidés et des séances d'apprentissage pratiques et gestuelles.

L'évaluation des compétences acquises par les élèves est effectuée tout au long de leur formation à l'IFAS et en stage. En fonction des modules concernés, les évaluations se déroulent sous forme de pratiques simulées ou d'analyse de situations.

Sont déclarés reçus au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant(e) les candidats ayant validé l'ensemble des compétences liées à l'exercice de ce métier

### Les attendus de la formation

Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissance dans le domaine sanitaire, médico-social, social et sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitude en matière d'expression écrite et orale	Maitrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### Hébergement

L'IFAS ne dispose pas d'internat. Si vous souhaitez vous loger sur place, vous pouvez contacter les agences immobilières du Plateau d'Hauteville.

### Equipe ment numérique

En lien avec le développement de la pédagogie à distance, vous vous engagez à vous équiper dès la rentrée de matériel informatique vous permettant de répondre aux exigences de l'institut.

### Tenues professionnelles

L'IFAS propose un achat de tenues professionnelles à la rentrée.

### Financement

Selon votre situation, la formation peut être prise en charge :

- par le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes [www.aidesfss.auvergnerhonealpes.fr](http://www.aidesfss.auvergnerhonealpes.fr)
- par votre employeur : vous pouvez mobiliser votre Compte Professionnel de Formation
- par Transition Pro : vous devez constituer votre dossier dès l'inscription à la sélection. La demande doit être faite au minimum 3 mois avant l'entrée en formation. <https://www.transitionspro-pdl.fr/connexion/>

### Pôle emploi

Si vous êtes indemnisé par Pôle Emploi, vous pouvez selon certains critères bénéficier d'une indemnisation pendant la durée de formation.

Il convient de contacter votre conseiller Pôle Emploi ou mission locale jeunes qui étudiera votre dossier. Il vous appartiendra de faire la demande d'une prise en charge des frais pédagogiques sur le site de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

### Bourses Régionales

Une aide financière (Bourse) est accordée par le Conseil Régional Rhône-Alpes en fonction des ressources de l'élève et du mode de financement de ses frais pédagogiques.

Les conditions de demande de cette aide et les critères d'attribution vous seront communiquées par l'IFAS lors de votre inscription.

#### **Attention**

Les informations ci-dessus sont données à titre indicatif et peuvent être modifiées.

**Merci de vous renseigner auprès de votre conseiller Pôle Emploi, Mission locale, employeur... pour plus d'informations quant aux modalités de financement de votre formation.**

Le Secrétariat est ouvert au public du lundi au vendredi de 8H 30 à 17H (16h30 le vendredi)

Pour nous contacter : 04.37.61.67.10

Mail : [secretariat.ifsidubugey@chph01.fr](mailto:secretariat.ifsidubugey@chph01.fr)

Site : [www.ifsihauteville.com](http://www.ifsihauteville.com)

**INSTITUT DE FORMATION EN  
SOINS INFIRMIERS DU BUGEY  
IFSI/IFAS**  
180 Rue de la Forestière  
HAUTEVILLE LOMPNES  
01110 PLATEAU HAUTEVILLE

**ATTESTATION C.N.I.L.**  
**pour publication des résultats**  
**pour l'admission à la formation**  
**d'aide-soignant**

La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

Centre Hospitalier Public  
d'HAUTEVILLE  
B.P. 41  
01110 HAUTEVILLE-LOMPNES

GHT  
BRESSE  
HOLZET  
BUGEY  
Groupe Hospitalier de Territoire

L'affichage des résultats pour l'admission à la formation d'aide-soignant à l'Institut de Formation Aides-Soignants (IFAS) du Bugey à Hauteville-Lompnès paraîtra sur le site Internet de l'IFSI IFAS

Selon la CNIL<sup>(1)</sup>, le droit de regard sur ses propres données personnelles vise aussi bien la collecte des informations que leur utilisation. Ce droit d'être informé est essentiel car il conditionne l'exercice des autres droits tels que le droit d'accès ou le droit d'opposition.

**« Toute personne à la possibilité de s'opposer, pour des motifs légitimes, à figurer dans un fichier »**

A ce titre, il vous est demandé de cocher la réponse qui vous convient ci-dessous :

**J'accepte** que mon nom figure sur une liste des candidats diffusée sur le site Internet de l'IFSI-IFAS du Bugey d'Hauteville-Lompnès ;

**Je refuse** que mon nom figure sur une liste des candidats diffusée sur le site Internet de l'IFSI-IFAS du Bugey d'Hauteville-Lompnès. Le cas échéant, seul le numéro de candidat apparaîtra.

NOM (de jeune fille, suivi du nom d'épouse) : .....

Prénom : .....

Date : .....

Signature du candidat,  
ET de son représentant légal si le candidat est mineur

**SELECTION DES AIDES SOIGNANTS 2023**  
**FICHE D'INSCRIPTION pour l'IFAS DU BUGEY HAUTEVILLE**

Pour des raisons de lisibilité, veuillez compléter cette fiche en capitales d'imprimerie (adresse mail comprise)

NOM :			
NOM D'EPOUSE :			
PRENOM(S) :			
DATE DE NAISSANCE	/	/	LIEU
SEXE	M <input type="checkbox"/>	F <input type="checkbox"/>	Nationalité
ADRESSE : N° et Rue			
ADRESSE SUITE			
CP		VILLE	
MAIL :			
PORTABLE		FIXE	

**PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER DE SELECTION**

- 1 La photocopie **d'une pièce d'identité valide** (carte d'identité ou passeport ou titre de séjour)
- 2 L'attestation C.N.I.L
- 3 Une lettre de motivation **manuscrite**
- 4 Un curriculum vitae dactylographié
- 5 Un document manuscrit, en lien avec les attendus de la formation d'aide-soignant, **de 2 pages maximum**, relatant au choix du candidat, soit une situation personne ou personnelle vécues, soit son projet professionnel
- 6 Selon votre situation, la photocopie des diplômes ou titres traduits en français que vous possédez, les relevés de résultats et d'appréciations ou bulletins scolaires, les attestations de travail accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs).
- 7 Une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun ou autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral
- 8 Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience professionnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant.
- 9 Situation de handicap : documents permettant de mettre en place les mesures d'aménagement de l'épreuve orale
- 10 3 timbres autocollants au tarif en vigueur pour une lettre verte à 20 g

**Situation avant l'entrée en formation**

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Sans emploi  | <input type="checkbox"/> demandeur d'emploi |
| <input type="checkbox"/> Etudiant Quel diplôme avec vous (ou classe de terminale) |   |
| <input type="checkbox"/> Salarié  | <input type="checkbox"/> Autres : Précisez  |

Comment avez connu l'IFAS

Autres épreuves de sélection présentées

**J'accepte le règlement qui régit la sélection.**

**Je soussigné(e), atteste sur l'honneur de l'exactitude des renseignements mentionnés et la conformité de tous les documents joints au dossier d'inscription**

A :

Le : / /

**Signature du candidat**

**Signature du représentant légal pour le candidat mineur au moment de l'inscription**